

Décision

Objet : Tarifs colloque « les friches urbaines : une forme de nature en ville ? » du 21 au 22 mai 2019

Vu le décret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Décide, Sont approuvés les tarifs HT du colloque cité en objet conformément au document joint à la présente (tableau d'équilibre financier) :

Tarifs applicables jusqu'au 30/04/2019 minuit :

- 54 € HT soit 64,80 € TTC* : Tarif applicable aux étudiants hors Université Tours
- 108 € HT soit 129,60 € TTC* : Tarif applicable aux enseignants-chercheurs

Tarifs tardifs applicables du 01/05/2019 jusqu'à la clôture des inscriptions :

- 96 € HT soit 115,20 € TTC* : Tarif applicable aux étudiants
- 150 € HT soit 180€ TTC* : Tarif applicable aux enseignants-chercheurs

Gratuit pour les membres de l'UMR CITERES, les membres du conseil scientifique et les étudiants de l'Université de Tours

*Application du taux de tva en vigueur de 20% au 18/03/2019

Prise d'effet immédiate,

Le Président,



Philippe VENDRIX